FormulAIRe A11



**ÉLECTION DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTSDU 9 JUIN 2024**

**ÉLECTIONS DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS**

**DU 9 JUIN 2024**

**Déclaration d'acquiescement à une demande d'attribution à une liste de candidats pour l'élection de la Chambre, du même numéro d'ordre que celui conféré à une liste de candidats pour l'élection du Parlement européen lors du tirage au sort auquel il sera procédé par le président du bureau principal du collège électoral français, néerlandais ou germanophone, selon le cas, le cinquante-deuxième jour avant l'élection du Parlement européen, pour une liste présentée pour cette élection**

|  |  |
| --- | --- |
| **Collège électoral** |  |

Base légale: Art 115ter §2 du Code électoral:

Les candidats à la Chambre des représentants peuvent, dans l’acte d’acceptation de leurs candidatures, demander l’attribution à leur liste du même numéro d’ordre que celui qui sera conféré, lors du tirage au sort auquel il sera procédé par le président du bureau principal du collège électoral français, néerlandais ou germanophone, selon le cas, le cinquante-deuxième jour avant l’élection du Parlement européen, à une liste présentée pour cette élection, pour autant qu’ils produisent une attestation émanant de la ou des personnes déposant la liste pour l’élection du Parlement européen, et les habilitant à utiliser le numéro d’ordre qui leur sera conféré pour cette élection.

|  |
| --- |
| Les déposants ci-dessous de la liste pour l’élection du Parlement européen[[1]](#footnote-1) |
| Date |  |
| Nom et signature |  |
| Nom et signature |  |
| Nom et signature |  |
| déclarent accepter la demande d’octroi aux listes présentées pour l’élection de la Chambre sur laquelle figurent les candidats suivants |
| Circonscription électorale | Nom et prénom des candidats |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

1. Au moins l’un des candidats qui a déposé la liste pour l’élection du Parlement européen doit signer. [↑](#footnote-ref-1)